

œuvre avec nausée des températures ».

Si ces essais s'avèrent concluants, le combustible radioactif devrait être

Yann HALOPEAU.

Regarder la vidéo sur [ouestfrance.fr/normandie](http://ouestfrance.fr/normandie)

## Blessés dans le car scolaire : des questions

L'enquête sur l'accident de mardi, près de Caen, se poursuit. Cinq plaintes ont été déposées par des parents d'élèves.

Pourquoi le chauffeur du bus scolaire, qui a eu un accident, mardi vers 8 h, avec des collégiens à son bord (*Ouest-France* d'hier), n'a-t-il pas prévenu les services de secours ? Quand on lui pose la question, Carole Étienne, procureure de la République de Caen, n'a pour l'instant pas de réponse. « **Nous n'avons pas été avisés de cet accident. C'est insupportable !** »

L'accident qui s'est produit à Fontenay-le-Marmion (sud de Caen) sur la route départementale 41, est en effet presque passé inaperçu. Sauf pour les parents d'élèves dont les enfants ont été blessés. Comme chaque jour, ils devaient être emmenés par ce car de la compagnie de transports Allizé Voyages, basé à Cagny, jusqu'au collège Guy-de-Maupassant à Saint-Martin-de-Fontenay.

### Pas de dépistage

Alertés par leurs enfants victimes de blessures, plus ou moins légères, liées au choc, à la chute d'un extincteur dans le bus ainsi qu'à un bris de glace lors de la collision, cinq parents d'élèves ont fini par déposer plainte à la gendarmerie de Bretteville-sur-

Laize, prévenue de l'accident vers 17 h 30 le jour des faits.

Depuis, une enquête a été ouverte. Il est reproché au chauffeur de bus de ne pas avoir pris la mesure des conséquences de cet accident, qu'il a considéré comme matériel. Il n'aurait pas jugé utile d'appeler le 18. « **Ma fille Loane, 14 ans, est encore sous le choc et souffre d'une entorse au doigt, témoigne une mère, Virginie Tifagne. À tel point qu'elle ne veut plus prendre le bus pour aller au collège.** »

Pour la procureure, « **tous les enfants blessés auraient dû être répertoriés et véhiculés par les secours pour bénéficier de soins. Les dépistages réalisés dans ce genre de situation n'ont, en plus, pas pu être pratiqués puisque la gendarmerie n'a pas été prévenue.** »

Selon nos informations, il apparaît que le bus concerné est équipé d'un système d'anti-démarrage avec éthylotest. L'enquête se poursuit. Toutes les personnes impliquées dans cet accident n'ont pas encore été entendues.

Benoît LASCoux.